

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 5 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19 février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19 février 2025.

Présents : Mesdames BAYON Typhaine, STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra,
Messieurs BEY Jean-Marie, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent

Absents : Madame TASTARD-OUTIN Christelle, Monsieur BOSCHET David,

Absents ayant donné procuration : Madame VILLET Emilie (procuration à Madame FEVRE Béatrice), Messieurs PUISSANT Gérard (procuration à Madame BRULE Clarisse), MILOUX François (procuration à Monsieur BEY Jean-Marie)

Secrétaire de séance : Monsieur COUEDIC Jérôme

Invité : Monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

05MARS25_07 – Lotissement Clos du Verger : fixation du prix de vente des lots

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de lotissement Clos du Verger

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente des lots

Considérant qu'il est nécessaire de donner autorisation au maire pour signer les actes de vente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour :

- DÉCIDE de fixer le prix de vente des lots du lotissement Clos du Verger à 78 € TTC le m² ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 05 mars 2025
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS



Le secrétaire de séance

